

REPUBLICQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

3044

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

ASSOCIATION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

P.V. adyfe

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
GENERALE DE
L'ASSOCIATION DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT SOCIAL**
(Lundi 08 octobre 2001)

Octobre 2001

[Signature]

L'an Deux mille un, le lundi 08 octobre à 9 heures trente minutes, s'est tenue à l'Hôtel Teranga de Dakar, la première session de l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social.

L'Assemblée Générale a été présidée par Madame Aminata TALL, Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale, Présidente de l'Association, en présence des membres convoqués.

L'ordre du jour portait sur les points suivants:

1. Rapport introductif du Directeur Général de l'Agence du Fonds de Développement Social
2. Examen et approbation du Manuel de procédures de l'AFDS
3. Examen et approbation des Plans d'opérations et Budgets Annuels de l'AFDS pour les années 2001 et 2002
4. Examen et approbation du Règlement Intérieur de l'Association
5. Questions diverses



L'ouverture de la session a été marquée par :

- la vérification de la présence des membres convoqués, par un appel effectué par le Secrétaire de séance. Six membres sur onze étaient présents, soit plus de la moitié du nombre de membres ;
- l'adoption de l'ordre du jour de la session de l'Assemblée Générale.

Toutes les conditions de validité des délibérations étant réunies, le Président a procédé à l'ouverture de la session par une allocution au cours de laquelle, elle a rappelé les objectifs du Programme Fonds de Développement Social, en phase avec le Programme National de Lutte contre la Pauvreté, et sa spécificité par rapport aux autres programmes sectoriels, du point de vue de la démarche, et par rapport aux synergies à créer avec ces différents programmes.

La Présidente a par ailleurs appelé tous les membres de l'Assemblée Générale à apporter leur soutien nécessaire à la réussite du programme.

1. Rapport introductif du Directeur Général de l'AFDS

Le Directeur Général de l'Agence, Madame Khardiata Lo Ndiaye a présenté dans son rapport introductif le Projet Fonds de Développement Social. La présentation du projet a été faite du point de vue de ses objectifs, ses composantes, son approche et ses principes et modalités d'intervention, avec comme support Power Point. Le Directeur Général a par ailleurs fait le bilan des activités de l'Agence liées au démarrage du projet, à la date du 31 août 2001. Il s'agit de :

Au plan institutionnel

- La mise en place des organes de l'Association du Fonds de Développement Social ;
- L'inscription de la contrepartie au budget d'investissement de l'Etat ;
- La signature d'un accord subsidiaire entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et l'AFDS.

Au plan Administratif

- Le recrutement du personnel de l'Agence ;
- La confection du Manuel de procédures.

Au plan Financier

- Le recrutement de l'auditeur et la mise en place du Système de Gestion Financière ;
- L'ouverture du compte spécial du projet.

Au plan opérationnel

- La mise à niveau et révision du Manuel de procédures par le staff ;
- L'élaboration des outils et supports de suivi-évaluation ;
- L'installation et l'équipement de l'Agence ;
- L'élaboration de la stratégie d'implantation des antennes régionales de l'AFDS ;
- La formation en culture organisationnelle et en planification de l'équipe de l'AFDS ;
- Le démarrage du processus de sélection des opérateurs ;
- Le démarrage du processus de l'Etude Participative sur la Pauvreté ;
- Le développement de partenariats avec divers acteurs tels que PDEF, PNIR, PDIS, DPS, et la Cellule AT/CPEC.

Le rapport introductif est joint en annexe 1.

Les discussions qui ont suivi ont permis aux membres de l'Assemblée Générale d'apprécier la pertinence de l'information fournie. Ils ont tour à tour exprimé leur satisfaction par rapport à l'importance des activités réalisées depuis le démarrage du projet.

L'Assemblée Générale a tenu à féliciter le Directeur Général pour les résultats obtenus et lui a renouvelé sa confiance. Elle a également félicité tous les membres de l'équipe, et les encourage à poursuivre cette dynamique.

Par ailleurs, un certain nombre de recommandations concernant les points suivants ont été relevées :

- La nécessité de flexibilité au niveau du Manuel de procédures et aux critères d'éligibilité définis pour l'appui aux communautés de base et l'appui au développement d'activités génératrices de revenus dans le cadre respectif de micro-projets et de sous-projets, vu la diversité notée au niveau des cibles du projet et de ses zones d'intervention ;
- La création d'un site web qui sera un cadre d'information et de communication entre l'AFDS et ses partenaires ;
- La nécessité de créer des synergies entre le Projet Fonds de Développement Social et les autres programmes sectoriels oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté. Ce mécanisme qui a déjà été amorcé avec la cooptation des directeurs respectifs de ces programmes comme membres de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social, permettra d'éviter des redondances, et de développer des complémentarités avec ces programmes.
Par ailleurs, la signature de protocoles entre l'AFDS et ces différents programmes ou l'organisation de vidéo-conférences avec tous les acteurs et projets similaires renforcera ce mécanisme.

En définitive, les activités de ces programmes doivent être coordonnées de la sorte à couvrir l'ensemble des zones où sévit la pauvreté. Dans ce même ordre d'idée, la question de la contribution des bénéficiaires aux activités des différents projets a été évoquée, appelant tous les programmes à ce concerter pour définir un taux homogène de contribution des bénéficiaires. Ce rôle relève également du Collectif des bailleurs de fonds, dirigé par l'ACDI, pour une concertation permettant de coordonner leurs actions sur le terrain ;

- Vu les similitudes relevées avec d'autres programmes sur le terrain tels que le PADELU et le PSIDEL qui viennent de démarrer et qui comportent des domaines d'intervention similaires (infrastructures, renforcement des capacités, appui aux activités génératrices de revenus), les actions des différents programmes gagneraient à s'inscrire dans les plans de développement locaux (à chaque fois qu'ils existent) qui devront être évalués au fur et à mesure. PDR
- Partant de l'expérience acquise sur le terrain par certains projets, l'attention a été attirée sur la nécessité de bien cadrer l'intervention d'opérateurs différents et qui ne sont pas soumis au même régime : à titre d'exemple, les ONG qui sont subventionnées peuvent présenter des offres de services qu'il serait difficile de comparer avec celles de bureaux d'études qui ne bénéficient pas d'exonérations. Le cas d'une intervention à budget fixe mérite d'être étudié ;
- La pérennisation des actions par la création de mécanismes appropriés tels que la mise en place de Comité de maintenance et d'entretien, la création de fonds de maintenance, ou la prise en charge de la maintenance dans les budgets des projets soumis par les bénéficiaires.

A la suite de ce débat, il a été procédé à la présentation des membres de l'équipe du siège de l'AFDS.

2. Examen et approbation du Manuel de procédures de l'AFDS

Les discussions concernant ce point ont tourné essentiellement autour des procédures de passation des marchés. Le Directeur du PNIR a souligné les lourdeurs constatées dans les procédures de passation des marchés, et exhorte l'AFDS à la simplification. Un modèle simplifié a été élaboré par le PNIR et sera partagé avec l'AFDS.

Par la suite, un échange a eu lieu sur la prise en charge de la contrepartie de l'Etat : le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale prendra les dispositions afin que la partie du financement du programme relevant de l'Etat soit mise à la disposition du Projet. Le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances diligentera le dossier.

L'Assemblée Générale a ensuite adopté à l'unanimité de ses membres le Manuel de procédures du Projet Fonds de Développement Social.

3. Examen et approbation des Plans d'Opérations et Budgets Annuels pour 2001 et 2002

Aucune observation n'étant apportée, les Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) des années 2001 et 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale à l'unanimité de ses membres.

4. Examen du Règlement Intérieur de l'Association

Le Règlement Intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale à l'unanimité des membres.

5. Questions diverses

La question du défraiement des membres de l'Assemblée Générale aux sessions a été abordée. Certains membres ont rappelé que la fonction de membre de l'Assemblée Générale est bénévole. Cependant, après discussions, il a été retenu le défraiement des membres aux sessions de l'Assemblée Générale pour un montant de cinquante mille (50 000) francs CFA par session. Le Règlement Intérieur sera modifié en ce sens.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président de l'Assemblée Générale a remercié tous les membres d'avoir apporté leur contribution à la tenue de cette session, et les a exhortés à apporter tout leur soutien au Projet Fonds de Développement Social, afin que les objectifs qui lui sont assignés, soient atteints au terme du projet.

La séance a été levée à 14 heures 20 minutes.



Khadiata LÔ NDIAYE

5

QUELQUES PHOTOS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE



La Présidente de l'Assemblée Générale lors de son allocution d'ouverture de l'AG



La Présidente de l'Assemblée Générale En Compagnie du personnel du siège de l'AFDS à la sortie de l'AG

6
[Handwritten signature]

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport introductif du Directeur Général de l'AFDS

1. PRESENTATION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le Fonds de Développement Social est un programme conçu par le Gouvernement dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté, dont les objectifs sont de :

- Améliorer les conditions de vie des femmes et des groupes vulnérables par la promotion et le financement d'activités génératrices de revenus et d'emplois ;
- Faciliter l'accès des couches sociales démunies aux services sociaux de base, aux équipements et aux infrastructures communautaires ;
- Renforcer les capacités des communautés de base dans la planification participative, la priorisation des besoins et l'exécution de leurs activités ;
- Renforcer les capacités de l'Administration dans l'analyse et le suivi des conditions de vie des ménages et la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

Le Programme couvre une durée de 10 ans et comprend trois phases. Il a été négocié en novembre 2000, approuvé en janvier 2001 et signé en février entre les autorités sénégalaises et la Banque Mondiale. La première phase d'un montant de 30 millions de dollars US couvre la période de 2001-2004.

Le Programme Fonds de Développement Social est mis en œuvre par l'Agence pour le Fonds de Développement Social (AFDS). Déléataire de l'Etat pour sa gestion. L'Agence est une structure ayant le statut d'association, dotée d'une personnalité juridique propre et fonctionnant selon les règles du droit privé.

L'Association est présidée par le Ministre de la Famille et de la Solidarité nationale (aujourd'hui Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale).

Le FDS développe des activités regroupées sous quatre (4) composantes :

- ✓ **Composante 1** : « Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base » qui a pour objectif d'améliorer l'accès des communautés vivant dans les zones rurales et urbaines les plus pauvres aux services sociaux de base.
- ✓ **Composante 2** : « Accès aux services de Micro finance » qui développe une double approche :
 - L'appui aux structures financières décentralisées (SFD)
 - L'appui aux organisations communautaires et aux individus pauvres

- ✓ Composante 3 : « Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB » qui vise l'amélioration des capacités des communautés et des groupes de femmes et de jeunes dans leurs activités de planification, de conception et d'exécution de leurs activités.

- ✓ Composante 4 : « Suivi et analyse des conditions de vie des ménages »

Le Fonds de Développement Social est un programme de rupture.

La Demande est son élément moteur car l'Agence suscite et encadre l'expression des besoins des communautés et les accompagne dans la prise en charge de leur destin.

L'Agence « fait-faire » par des opérateurs qui souhaitent participer et se sont manifesté.

Le Fonds met l'accent sur le renforcement des capacités des bénéficiaires eux mêmes ce qui leur permettra de s'approprier le projet par la suite.

Le Fonds obéit à des principes.

1. la simplicité et la souplesse des opérations ;
2. la délégation des opérations ;
3. le renforcement de la supervision, du suivi et contrôle des activités par une structure spécifique.
4. Les groupes vulnérables auront à jouer un rôle dans la mise en œuvre des activités

Les régions d'interventions du Fonds sont Dakar, Louga, Fatick, Kaolack et Kolda. Des évaluations participatives de la pauvreté seront menées au démarrage et permettront de préciser les zones d'intervention.

2. BREF HISTORIQUE

La réflexion sur la pauvreté et les moyens de la combattre remonte à peu près à une décennie. L'Etat du Sénégal s'est penché sur cette question et a élaboré, dans les années 1994-1995, une ébauche de programme de lutte contre la pauvreté, ébauche à partir de laquelle un document de projet/programme a été conçu.

Cette étape franchie, il s'est agit de trouver des financements pour la mise en œuvre, démarches qui ont aboutit en 2000, par la présentation de la requête de financement au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale, l'engagement de la Banque à financer le programme, la signature des Accords de Crédit et de Développement le 22 février 2001 et enfin l'entrée en vigueur le 6 juillet 2001.

3. BILAN DES ACTIVITES AU 31 AOUT 2001

3.1. L'entrée en vigueur de l'accord de crédit

Dès la nomination du Directeur Général, un certain nombre d'actions se sont imposées à lui, en vue de l'entrée en vigueur du crédit, étape importante car elle permet d'accéder aux ressources et donc de démarrer les activités.

Les actions relèvent des domaines institutionnel, administratif et financier. En effet, l'ensemble de tout ce qui se fait dans le cadre d'un projet se retrouve au sein des rubriques sus énumérées. Pour les besoins de l'exposé le développement suivra les domaines annoncés, bien que toutes les actions aient été menées de concert en liaison avec les autorités et le bailleur de fonds.

Au plan institutionnel

☞ La mise en place des organes de l'Association du FDS

Le projet doit être placé dans une structure, une organisation ; partant, il convient de la mettre en place. C'est ce qui a été fait avec la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association du Fonds de Développement Social, structure d'où est née l'Agence du Fonds de Développement Social et à la tête de laquelle se trouve le Directeur Général.

La forme de l'Association présente l'avantage d'une plus grande autonomie dans la gestion et permet, de ce fait, la rétrocession des ressources obtenues par l'Etat, auprès de son partenaire au développement qu'est la Banque mondiale.

☞ L'inscription de la contrepartie au BIE

Toujours sous l'aspect institutionnel il a fallu prévoir la part du financement apportée par l'Etat plus connu sous le vocable de contrepartie. Celle-ci a été inscrite dans le Budget d'Investissement de l'Etat, au titre du MDSSN, pour l'exercice 2001 et mise à disposition de l'Agence, sous forme de subvention.

☞ La signature d'un accord subsidiaire entre l'Etat et l'AFDS

Enfin pour compléter le dispositif, un accord subsidiaire conclu entre l'Etat et l'Agence du Fonds de Développement Social a, en plus de la mise à disposition des ressources, permis à l'Agence de bénéficier du privilège de l'exonération des droits, taxes et impôts de toute nature.

Les Accords de Crédit et de Programme ont été signés le 22 février 2001.

Au plan Administratif

☞ Le recrutement du personnel :

Une des tâches a consisté à recruter les personnel clé destiné à gérer le projet. Ainsi, le DG a eu en relation avec le MDSSN et la Banque Mondiale à définir les termes de référence des agents, publier les avis de demande de manifestation d'intérêt dans les journaux du pays, sélectionner les candidats répondant le mieux aux qualifications requises pour chaque poste et enfin les auditionner en vue du recrutement. Les postes suivants ont été pourvus :

Pour le Siège :

- Un Responsable de l'Unité Appui aux Communautés de Base ;
- Un Responsable de l'Unité Appui à la Micro-finance ;
- Un Responsable de l'Unité Information, Suivi-Evaluation ;
- Un Responsable Administratif et Financier ;
- Un Spécialiste principal en passation des marchés
- Un Assistant Comptable
- Le personnel d'appui (Secrétaires, Chauffeur)

Pour les antennes Régionales :

- 4 Coordinateurs pour les 4 régions d'intervention de l'AFDS ;
- 4 Spécialistes en passation des marchés pour les 4 régions

La prise de service du personnel recruté est effective le 02 juillet 2001.

☞ La confection du Manuel de procédures

Tout en veillant sur les aspects institutionnels présentés plus haut, le DG a eu à suivre en liaison avec la Banque, la confection du manuel de procédures. Ce dernier comprend en fait cinq volumes : Le manuel de procédures générales, le manuel d'appui à la micro finance, le manuel des OCB, le manuel de renforcement des capacités, et le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Concomitamment le POBA, pour les années 2001 et 2002 a vu le jour ; L'Avis Général de Passation de Marchés ainsi que le Plan de Passation de Marchés aussi.

Au plan Financier

☞ Le recrutement de l'auditeur et la mise en place du Système de Gestion Financière

Le recrutement du cabinet chargé de l'audit annuel des comptes s'est fait, de même que la mise en place, par un cabinet de consultance, du Système de Gestion Financière (SGF) à travers le logiciel TOMPRO.

Certains agents du projet ont pu être formés à l'utilisation du logiciel, du fait de sa polyvalence, ce qui permet de constituer des informations sur différents aspects des activités de l'Agence comme les marchés, les contrats, le budget, les décaissements et autres.

☞ *L'ouverture du compte spécial du projet*

Le compte spécial a été ouvert et la première alimentation est intervenue le 7 septembre 2001.

3.2. Activités liées au démarrage du projet

Mise à niveau et révision du Manuel de procédures

Le mois de juillet a été consacré à la mise à niveau du personnel sur l'AFDS et à la prise de connaissance des documents du projet. Le Manuels de procédures ont été passé en revue dans ses cinq modules, permettant une analyse de la stratégie du projet dans ses différentes composantes (appui aux organisations communautaires de base, appui à la micro finance), et de la stratégie de passation des marchés.

L'élaboration des outils et supports de suivi-évaluation

Des travaux en atelier ont permis d'identifier et d'élaborer différents documents relatifs au suivi-évaluation. Il s'agit :

- du cadre logique du projet
- du plan de suivi-évaluation ;
- d'un ensemble d'outils de suivi-évaluation (tableaux de suivi, modèles de rapport, termes de référence).

L'installation et l'équipement de l'Agence

Dans le cadre du processus d'installation et d'équipement du siège et des antennes de l'AFDS, plusieurs actions ont été menées :

- ☞ l'identification des locaux abritant le siège et le déménagement du personnel dans les nouveaux bureaux ;
- ☞ la réalisation des connexions requises (électricité, téléphone, etc.) pour le fonctionnement normal de l'AFDS ;
- ☞ Prise de contacts avec des sociétés d'assurance maladie pour la couverture médicale des agents de l'AFDS ; le contrat et le montant de la police ont été établis. Un rapport d'évaluation sur le choix du prestataire de service retenu sera élaboré et envoyé pour avis à la Banque Mondiale.

☞ L'acquisition de matériels et d'équipements de l'Agence : les dossiers d'appel d'offres et de cahiers de prescriptions techniques ont été élaborés pour trois dossiers suivants :

- Véhicules et motocyclettes,
- Mobilier de bureau, le matériel de bureautique et le matériel électroménager,
- Matériel informatique.

Par ailleurs, des investigations ont été menées auprès de projets similaires (AATR, ANCAR, AGETIP) pour avoir des spécifications intégrant les dernières améliorations sur les fournitures et les équipements à acquérir.

Stratégie d'implantation des antennes régionales de l'AFDS

Un canevas commun de stratégie d'implantation des ARFS identifie les principaux axes suivants :

- La revue documentaire aussi bien au niveau national qu'au niveau régional auprès des services et structures permettant de procéder à la collecte de données (géoclimatiques, socio-économiques, ressources naturelles) et à l'identification des intervenants et acteurs à la base ;
- l'identification des facteurs de risques et opportunités, les zones de pauvreté ;
- la proposition d'implantation (tenue de forum de lancement du projet FDS, organisation de campagne d'information, de sensibilisation et d'animation auprès des acteurs à la base et partenaires).

Des missions effectuées dans les différentes régions ont été l'occasion pour les Responsables de prospecter des locaux destinés à abriter les antennes régionales et à préparer les conditions de leur opérationnalité.

Formation de l'équipe de l'AFDS

☞ *Deux ateliers de formation organisés*

Deux séminaires de formation ont été organisés respectivement du 11 au 15 et du 27 au 31 août 2001 à Saly :

- Le premier, axé sur « la culture organisationnelle et le développement institutionnel » visait à (i) sensibiliser et former l'équipe du projet à la culture d'entreprise, dans la perspective d'assurer une bonne exécution du projet et l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés ; (ii) créer une dynamique de concertation et de compréhension entre tous les cadres et partenaires du projet ; (iii) donner aux membres de l'équipe l'esprit et la volonté de travailler ensemble ; (iv) Avoir une vision précise de ses propres responsabilités et celles des autres ; et (v) favoriser une circulation adéquate et efficiente de l'information au sein du projet et entre le projet et son environnement.

- Le second atelier portant sur la planification des projets avait pour objectif de sensibiliser le staff de l'AFDS à la planification des projets et l'élaboration de plans d'opérations. Les thèmes suivants y ont été abordés : (i) les principes de base de la planification ; (ii) la méthode ZOPP comme outils de planification, avec ses principes et ses différentes étapes (analyse de la participation, analyse des problèmes, analyse des objectifs, élaboration de schéma de planification de projet) ; (iii) la planification opérationnelle.

L'application de ces méthodes au cas de l'AFDS, a permis de partager et de revisiter le cadre logique du projet, et de tracer les grandes lignes d'un plan d'opération pour l'AFDS.

Ces séminaires ont été des moments fort appréciables pour le démarrage des activités du projet FDS. Ils ont permis aux agents de l'AFDS d'échanger et de partager leurs diverses expériences en matière de culture organisationnelle et de planification de projets.

☞ *Identification des besoins de formation des membres de l'équipe AFDS*

Les besoins en formation des membres de l'équipe de l'AFDS ont été exprimés afin de mettre en place un programme de renforcement de capacités .

Démarrage du processus de sélection des opérateurs d'appui aux CBs

Les demandes de manifestation d'intérêt pour le recrutement des Organismes d'appui au développement communautaire ont été lancées le 1^{er} août 2001 dans les quotidiens « Le Soleil », « Walfadjri », « Sud » et « Le Témoin ». Les dossiers de soumission ont été reçus jusqu'au 24 août 2001. Le dépouillement des dossiers est en cours.

Démarrage du processus de l'Etude Participative sur la Pauvreté

L'EPP sera exécutée sur le terrain par les structures qui seront recrutées suite aux demandes de manifestation d'intérêt qui ont été lancées . Ces différentes structures travailleront chacune dans des zones différentes . En vue d'harmoniser la démarche et la méthodologie d'intervention, il est prévu de recruter un consultant qui sera chargé d'assister l'Unité d'Appui aux Communautés de Base (UACB) dans la coordination de l'ensemble de l'étude. Les termes de référence sont disponibles.

Le développement de partenariats avec divers acteurs

☞ *Avec la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)*

Plusieurs rencontres avec la DPS ont permis d'harmoniser les points de vue et de mettre en place un cadre de collaboration entre l'AFDS et la DPS pour l'exécution de missions relatives à l'ESAM II et la mise en place de l'Observatoire de la pauvreté. Une convention de partenariat est prévue entre l'AFDS et la DPS. Un draft de la convention a été élaboré et sera prochainement soumis à la DPS pour appréciation.

☞ *Avec la Cellule AT/CEPEC*

Un protocole de collaboration définissant les mécanismes d'assistance des SFD par la Cellule dans le cadre de l'exécution du projet a été établi et en négociation.

Annexe 2 : Liste des participants

Membres :

1. Mme Aminata Tall, Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale, Présidente de l'Association du Fonds de Développement Sociale
2. Thierno Birahim Ndao, Président de l'Association des Maires du Sénégal
3. Aly Lô, Président de l'Association des présidents de Conseil Rural
4. Mme Khardiata Lô Ndiaye, Directeur Général de l'AFDS
5. Papa Madiop Diop, Ministère de l'Economie et des Finances / DCEF
6. Moussa Camara Lô, Directeur du Programme National d'Infrastructures Rurales

Autres participants invités à titre d'observateurs:

1. Mbayang Leyti Ndiaye, Maire de Linguère
2. Ousmane Ká, MDSSN
3. Safiétou Ba Diop, CT/MDSSN
4. Ndeye Coura Mbaye, Responsable de l'Unité Information Suivi Evaluation/ AFDS
5. Mactar Fall, Responsable de l'Unité Appui aux communautés de base / AFDS
6. Cheikh Sadibou Ly, Responsable de l'Unité Appui à la Micro finance / AFDS
7. Cheikh Saad Bouh Sambe, Spécialiste Principal Passation des Marchés / AFDS
8. Francis Biram Gueye, Responsable Administratif et Financier / AFDS
9. Pape Sakhoudia Diong, Comptable / AFDS

Annexe 3 : Agenda de l'Assemblée Générale

LUNDI 08 OCTOBRE 2001

- | | |
|-----------------|--|
| 09h 30 - 09h 45 | Allocution d'ouverture de la Présidente de l'Assemblée Générale
Adoption du programme d'ordre du jour |
| 09h 45 - 10h 00 | Présentation générale du projet par le Directeur Général |
| 10h 00 - 10h 45 | Présentation et adoption du Manuel de procédures du projet Fonds de Développement Social |
| 10h 45- 11h 00 | Pause café |
| 11h 00 - 12h 00 | Présentation et adoption des Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) 2001 et 2002 |
| 12h 00 - 12h 45 | Examen du Règlement Intérieur de l'Association et adoption |
| 12h 45 -13h 00 | Fin des travaux et clôture de l'Assemblée Générale |
| 13h 00 | Déjeuner |